

Le lundy dix sept novembre de l'année Mil six cent
 quarante neuf après la publication des bans fait en l'église par trois
 postérieurs jours de dimanche consécutif, sçavoir le dimanche vingt six
 octobre le dimanche deux du mois de novembre pour de saint marcel
 et le dimanche neuf de novembre de la même année et sans qu'il
 se soit trouvé aucune opposition après ces fiancailles célébrées
 hier seize du présent mois ont été ce jourd'hui par nous prestre
 curé Bourligné Maribés après avoir pris leur consentement Mutuel et
 ont receu de nous la benediction nuptiale Jean pierre le moine
 âgé de trente ans fils majeur de deffunt Jean le Moine vigneron
 et de Barbe magdeleine de Dancy d'une part et Louise Elizabeth
^{âgée de vingt deux ans} Michou fille Mineure de deffunt Jean Baptiste Michou vigneron
 et d'Elaine le Breton s'espere et mere, faite en présence de nous
 du L'gou Jacques Bogitz dit mareschal de Logis et d'Antoine
 Fernicle Courty Germain du côté maternel, et du côté de L'gou
 de L'gou et d'Elaine le Breton la mere Represente et
 consentante et Michel Michou oncle paternel et du côté maternel
 Pierre potier officier d'office, et Jean Baptiste Gaspard potier
 sus Germain demurant tous deux après qui ont signé et accepté
 de nous l'acte de ce interpellée surant l'ordonnance
 Jean pierre le moine Potier
 Jacques roger et Potier
 de jaurin curé